

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8195
16 octobre 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 OCTOBRE 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à l'attention de
Votre Excellence de nouveaux actes d'agression commis par les forces d'occupation
israéliennes en violation des résolutions relatives au cessez-le-feu.

Le 14 octobre 1967, à 8 h 5 (heure locale), les forces d'occupation israéliennes
ont ouvert le feu de la zone occupée à l'ouest du pont Sheikh Hussein sur le
village de Sheikh Muhammad. Dans cet incident, les Israéliens se sont servis de
vingt chars et l'échange de coups de feu s'est prolongé jusqu'à 8 h 55. A 9 h 5,
15 des chars israéliens se sont avancés en direction de l'agglomération de
Ma'ous Haim, les cinq autres demeurant dans le secteur des combats.

A 9 h 25, une patrouille armée israélienne s'est avancée en direction du pont
et a ouvert le feu sur des membres de notre garde nationale; l'échange de coups de
feu a duré jusqu'à 9 h 50.

A la suite de ces attaques criminelles, trois maisons ont été démolies dans
le village de Sheikh Muhammad, sept civils, dont des femmes, ont été grièvement
blessés et un enfant âgé de cinq ans a disparu.

Cette attaque s'inscrit dans le cadre de la politique d'intimidation et de
terreur poursuivie par Israël en vue de saper les résolutions du Conseil de sécurité
et d'imposer à l'Organisation mondiale ses propres conditions. Dans ce but, les
autorités israéliennes ont perpétré les actes illégaux suivants :

1. Le 25 août 1967, le cadavre de Mahmoud Hussein Shehab, élève de l'école
professionnelle de Wadi Alseer, a été trouvé dans le Jourdain. Il avait été tué
à coup de mitrailleuse. Le même jour, le cadavre d'un autre Arabe a été trouvé
près du lieu dit "du baptême", sur la rive occidentale du Jourdain. Lui aussi
avait été tué à coup de mitrailleuse.
2. Pendant la semaine se terminant le 28 août 1967, les forces d'occupation
israéliennes ont tué trois jeunes Arabes qui essayaient de traverser le Jourdain
pour aller rejoindre des parents sur la rive occidentale.

3. Le 29 août 1967, les forces d'occupation israéliennes ont ouvert le feu sur un jeune Arabe qui traversait le Jourdain en direction de la rive occidentale et l'ont tué.

4. Le 31 août 1967, les forces militaires d'occupation ont imposé un couvre-feu aux habitants du village d'Aqraba dans le district de Naplouse et ont démoli un certain nombre de maisons, sous prétexte qu'elles avaient trouvé des armes dans le village; par la suite, plusieurs jeunes gens ont été déportés vers une destination inconnue.

5. Le 3 septembre 1967, les forces israéliennes ont répandu la terreur dans le village de Qabatiyah, dans le district de Jenin, et ont déporté un certain nombre de jeunes gens vers une destination inconnue. Plusieurs maisons ont été démolies à Qabatiyah sous prétexte qu'on y cachait des armes.

Je voudrais appeler l'attention de Votre Excellence sur le fait que ce n'est pas la première fois que les forces d'occupation israéliennes démolissent des maisons dans ce village sous prétexte qu'elles y ont trouvé des armes.

La campagne israélienne de terreur, d'assassinat et de torture fait partie intégrante d'un sinistre plan israélien conçu pour forcer les habitants chrétiens et musulmans de la rive occidentale du Jourdain à abandonner leurs foyers et leurs biens pour céder la place à de nouveaux colons juifs.

Un tel mépris des lois et des principes les plus élémentaires d'humanité et de décence appelle une intervention décisive et des mesures plus efficaces de la part de l'Organisation mondiale.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Muhammad H. EL-FARFA
